



HAL
open science

Clément Lenoble, L'Exercice de la pauvreté. Économie et religion chez les franciscains d'Avignon (XIIIe-XVe siècle),

Harmony Dewez

► **To cite this version:**

Harmony Dewez. Clément Lenoble, L'Exercice de la pauvreté. Économie et religion chez les franciscains d'Avignon (XIIIe-XVe siècle),. *Médiévales*, 2017, Le texte à l'épreuve du numérique, 2017/2 (73), pp.241-243. 10.4000/medievales.8245 . halshs-01928422

HAL Id: halshs-01928422

<https://shs.hal.science/halshs-01928422>

Submitted on 20 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Médiévales

Langues, Textes, Histoire

73 | automne 2017

Le texte à l'épreuve du numérique

Clément LENOBLE, *L'Exercice de la pauvreté. Économie et religion chez les franciscains d'Avignon (XIII^e-XV^e siècle)*

Rennes, Presses Universitaires de Rennes (Histoire), 2013, 427 p.

Harmony Dewez



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/medievales/8245>

ISSN : 1777-5892

Éditeur

Presses universitaires de Vincennes

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2017

Pagination : 241-243

ISBN : 978-2-84292-801-8

ISSN : 0751-2708

Référence électronique

Harmony Dewez, « Clément LENOBLE, *L'Exercice de la pauvreté. Économie et religion chez les franciscains d'Avignon (XIII^e-XV^e siècle)* », *Médiévales* [En ligne], 73 | automne 2017, mis en ligne le 15 décembre 2017, consulté le 12 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/medievales/8245>

Ce document a été généré automatiquement le 12 février 2018.

Tous droits réservés

Clément LENOBLE, *L'Exercice de la pauvreté. Économie et religion chez les franciscains d'Avignon (XIII^e-XV^e siècle)*

Rennes, Presses Universitaires de Rennes (Histoire), 2013, 427 p.

Harmony Dewez

RÉFÉRENCE

Clément LENOBLE, *L'Exercice de la pauvreté. Économie et religion chez les franciscains d'Avignon (XIII^e-XV^e siècle)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes (Histoire), 2013, 427 p.

- 1 La conception de l'économie dans la doctrine mendicante, particulièrement franciscaine, au Moyen Âge est une question bien maîtrisée grâce aux travaux menés depuis les années 1970 par plusieurs historiens, au premier plan desquels nous pouvons citer Lester Little, Giacomo Todeschini, Paul Bertrand, Jacques Chiffolleau et Sylvain Piron. Cependant, la fonction des comptes dans l'économie conventuelle des mendiants demeure inégalement étudiée, au-delà de travaux comme ceux de Paul Bertrand sur les Mendiants liégeois. Les archives mendicantes sont partiellement en cause : souvent éparses et tardives, elles ne fournissent que rarement le substrat suffisant à une étude économique approfondie. C'est tout ce contexte qui explique l'intérêt de l'étude de Clément Lenoble sur le couvent franciscain d'Avignon entre le milieu du XIV^e et la fin du XV^e siècle, à travers le prisme d'une exceptionnelle série de registres des comptes journaliers de la communauté. Issu de sa thèse de doctorat dirigée par Jacques Chiffolleau et soutenue en 2010, cet ouvrage vient donc nourrir les travaux sur les rapports entre économie et religion chez les ordres mendiants.
- 2 Fondé avant 1233, le couvent franciscain d'Avignon ne conserve que peu d'archives antérieures aux années 1350. Grâce à un patient travail d'analyse, l'auteur reconstitue l'histoire des premiers temps du couvent et interroge finement la place des franciscains dans les jeux de pouvoir, changeants, d'Avignon et de sa région. Lors de sa fondation, le

couvent semble proche de la communauté urbaine, peut-être séduite par la réputation de pacificateurs des franciscains en Italie et par l'idée d'une Église sans *dominium*. Par la suite, ils se rapprochent de l'évêque et de la papauté, devenant un soutien de la Communauté dans le conflit qui les oppose aux Spirituels. Avec la lutte contre les zéloteurs, celle des inquisiteurs franciscains contre les Vaudois et les usuriers contribue à l'imposition d'une conception franciscaine de l'économie, nourrie des réflexions de théologiens tels que le Catalan Francesc Eiximenis. La situation avignonnaise du couvent place les frères au cœur d'un milieu intellectuel foisonnant : non seulement de nombreux scotistes se trouvent au *studium*, mais le couvent est la résidence de frères étrangers et des frères qui servent à la Curie. Clément Lenoble analyse avec précision les facettes de la définition de la pauvreté franciscaine : le rejet du *dominium* facilité par la décrétale *Ordinem vestrum* de 1245 au *simplex usus facti*, le « simple usage de fait » (p. 46), sans droits, défini par la décrétale *Exiit qui seminat* de 1279, en passant par l'*usus pauper*, l'usage modéré des biens matériels prôné par Pierre de Jean Olivi, et les débats sur son inclusion ou non dans le vœu de pauvreté. Sous Jean XXII, la décrétale *Ad conditorem canonum* marque un tournant majeur, car celle-ci investit les couvents de la propriété de leurs biens meubles et consommables. L'auteur montre comment la production de comptabilités s'inscrit dans tout un contexte de réglementations et de normes imposées par les chapitres généraux et provinciaux dès le XIII^e siècle, destinées à encadrer l'enregistrement des recettes et des dépenses des couvents et leur production d'archives. Ainsi le chapitre général d'Assise de 1354 oblige-t-il les frères à rendre compte de leurs recettes et de leurs dépenses, injonction explicitement imposée par le ministre général Marc de Viterbe au couvent d'Avignon en 1359 et directement liée au début des comptabilités la même année. Les dix registres médiévaux de recettes et de dépenses conservés aujourd'hui étaient tenus par le gardien du couvent sous forme de journal selon le principe du « livre retourné » et couvrent cinquante-deux années complètes entre 1359 et 1478. Le gardien du couvent rend régulièrement des comptes – toutes les deux semaines au début, comme le préconise le chapitre général, puis tous les deux mois au XV^e siècle, reflétant un certain relâchement – ainsi qu'un « compte final » lorsqu'il quitte sa fonction. À chaque reddition, on dresse l'état financier du couvent, avec le bilan des recettes et des dépenses, les dettes et les noms des créanciers, démarche qui rappelle la pratique du *status domus* diffusée chez les bénédictins dès Grégoire IX. Pour les années 1370-1383, on conserve également les comptes de la sacristie, les autres étant perdus : les comptes du gardien ne donnent donc qu'un aperçu partiel de l'économie conventuelle. Enfin, si les dettes sont comptabilisées à part, leur remboursement est incorporé dans les dépenses.

- 3 Dans une seconde partie, l'auteur poursuit l'étude des rapports entre économie conventuelle et norme franciscaine en matière de pauvreté à travers l'analyse de cette production comptable. Il met ainsi en valeur le lien entre administration et salut en soulignant : d'une part, que le comité d'audit des comptes, constitué de trois à treize frères, est dominé par les maîtres et théologiens du *studium* ; d'autre part, que le pénitencier apostolique chargé par le pape de réformer le couvent dans les années 1360 assiste aux comptes ; enfin, que le gardien, chargé des comptes, est également celui auquel les frères doivent confier leurs infractions commises en dehors du couvent. Les comptes apparaissent donc intimement associés au contrôle du respect par les frères avignonnais des normes franciscaines en matière de pauvreté, montrant par exemple leur rejet de la pauvreté excessive des Spirituels dans la mesure où ils dévoilent un mode de

vie « ni dans la misère, ni dans l'opulence » (p. 292). Ils permettent de préserver les frères du vice de *proprietas*, contrôlant l'interdiction de s'approprier et de vendre des biens. Les bilans financiers des gardiens en début et en fin de mandat doivent en outre être envoyés au chapitre provincial et lus au début du chapitre pour servir à sanctionner les fraudes et les mauvais administrateurs. L'analyse des mots de l'échange amène l'auteur à la conclusion que « le vocabulaire des comptes exprime [...] le renoncement à la propriété individuelle et commune » (p. 150), mais n'est pas toujours convaincante, notamment dans ses développements sur le terme *recepta*, qu'il oppose à *redditus*, ou sur le binôme *solutio/vendicio*. Plus intéressante est sa mise en valeur du terme d'« aumônes » pour désigner les revenus, qui traduit le statut juridique unique des Mendiants, fondant un cercle vertueux d'échanges chrétiens excluant la propriété. C. Lenoble conclut à juste titre que l'organisation des comptes témoigne d'un « refus d'une conception patrimoniale et domaniale de la richesse » (p. 213) et d'une temporalité économique propre à la pauvreté franciscaine, inscrite dans la contingence et l'incertitude, mais l'on doit nuancer l'opposition qu'il établit entre ceux-ci et les cartulaires « pluriséculaires et perpétuels » des moines, dans la mesure où les logiques documentaires des comptes et des cartulaires ne sont pas comparables et où la pratique du compte journalier existe bien chez les moines. L'étude suggère que les recettes sont immédiatement dépensées, qu'il n'y a jamais de stocks ni d'accumulation, et décrit les fluctuations des recettes et des dépenses comme représentant « une image de l'état de la caisse » (p. 209). Pour affiner ce point de vue, on aurait pu s'attendre à une étude de l'évolution de la caisse calculée à partir de la différence entre recettes et dépenses et des relations au jour le jour entre recettes et dépenses, par exemple sur une année ou une période plus brève, afin de mettre à profit le caractère journalier des comptes. L'affirmation selon laquelle l'adéquation serait presque parfaite entre recettes et dépenses est néanmoins une illusion : certes, il n'y a pas de thésaurisation, mais cette « adéquation » masque un endettement important que l'auteur analyse séparément, en troisième partie.

- 4 Cette troisième partie est centrée sur la question des échanges. Le couvent hérite de sa situation avignonnaise une forte dépendance au microcosme curial qui se traduit par de lourdes conséquences après son départ : les recettes comme le nombre de frères sont divisés par deux. Le XV^e siècle est un temps de difficultés économiques nécessitant des adaptations que l'auteur présente dans le détail. L'endettement des frères, constant et important, est principalement constitué de crédits de consommation, auprès du boulanger, du boucher, etc. La contingence intrinsèque des revenus crée une inadéquation structurelle entre recettes et dépenses – malgré une relative compensation offerte par l'aumône hebdomadaire – et implique nécessairement des paiements différés. Un des apports importants de cet ouvrage est de montrer comment cet endettement excessif amène les frères à remettre la Règle en question : en vendant des propriétés pour éponger les dettes, en acceptant des pensions à partir des années 1430, en mettant des objets en gage, en engageant des procès pour accélérer l'exécution des testaments. Cependant, l'auteur défend qu'il s'agisse d'infractions, car il souligne le recours à des théologiens qui construisent des justifications à ces pratiques en invoquant le principe de la *necessitas*. De tels constats nuancent inévitablement l'image des comptes comme outil de garantie de l'ascèse et de la norme franciscaine de la pauvreté. Dans cette partie, l'auteur montre également comment l'économie franciscaine est intégrée au marché – par l'achat de victuailles hors d'Avignon pour bénéficier de prix inférieurs, ou en revendant les surplus des quêtes – et sert de support à la mise en place de liens privilégiés

avec certaines familles et certains groupes sociaux de la ville – notables, marchands, femmes, journaliers.

- 5 Pour conclure, il s'agit d'un travail très érudit qui contextualise avec justesse le développement des comptabilités franciscaines à travers la construction de la doctrine de la pauvreté et des normes administratives de l'Ordre. L'étude des pratiques archivistiques et documentaires des frères est éclairante, de même que celle du personnel des comptes. Cependant, si le détail des revenus et dépenses permet de mieux comprendre le fonctionnement du couvent, une plus grande articulation entre recettes, dépenses et endettement aurait permis d'approfondir la gestion des finances au quotidien. L'idée d'une utilité spirituelle proprement franciscaine du compte, au-delà de la prévention de la *proprietas*, est peut-être excessive. En effet, on peut souligner les nombreux parallèles entre les réglementations mendiantes et les mesures qui touchent les bénédictins dès le début du XIII^e siècle : le fait que la production de comptes sert à protéger les religieux du vice de *proprietas* était déjà clairement affirmé, de même que les états réguliers des dettes et des crédits, et l'encadrement des emprunts s'y faisait selon des termes similaires.